

COMMUNE DE SAINT COME ET MARUEJOLS

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 février 2025
Convocation du 14 février 2025
Publication du 14 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février, dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel VERDIER, Maire

Présents : Dominique AIRAL, Anne-Marie BINTZ, Véronique BRUN, Nicole DELALAIN, Serge DURAND, Valérie MALAVAL, Christophe OLIVET, Gérard RATIER, Cyril THOMAS, Cécile TRIOULEYRE

Secrétaire de séance : Cyril THOMAS
Absent : Charline GAUDIN,
Procuration : Arnaud CAZAL à Anne-Marie BINTZ

Nombre de membres en exercice : 13

Ordre du jour :

En préambule de la séance du jour, la société WATTEOS est venue présenter le projet de centrale photovoltaïque en bordure du projet déjà existant sis Lieudit Les Cruzas sur la commune de Saint Côme et Maruéjols.

Il s'agira d'implanter des panneaux photovoltaïques, un projet d'extension du parc actuel d'environ 5,7 hectares.

Une exploitation qui s'établira sur une durée de 30 ans minimum avec une prise à bail et un loyer pour la commune.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu de la dernière réunion n'apportant aucune observation est approuvé.

OBJET : COLLECTE « CHOCOLATS DE NOEL »

Cette délibération remplace celle n°5/2025 qui comportait une erreur dans son montant suite à l'opération de collecte des « chocolats de Noël » de fin d'année 2024.

Cette opération a été portée par les anciens membres du C.C.A.S de la commune conjointement avec l'association Activités Forme et Réflexion. C'est donc l'A.F.R. qui a reçu la somme de 1 026,87 € et souhaite donc les reverser à la commune sous forme de chèque bancaire.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- ❖ Accepte le projet de de collecte des « chocolats de Noël » 2024
- ❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant
- ❖ Les recettes seront inscrites à l'article 756 du budget communal 2025
- ❖ Charge Monsieur le Maire d'effectuer le titre d'encaissement de ce chèque.

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION CLAR'EN SACS

Cette délibération remplace celle n°6/2025 qui comportait une erreur dans son montant suite à l'opération de collecte des « chocolats de Noël » de fin d'année 2024.

Depuis plusieurs années, une subvention est versée à l'association Clar'en sacs pour l'aide sociale et principalement l'aide alimentaire sur Clarensac et Saint Côme et Maruéjols.

Monsieur le Maire propose alors cette année de verser le montant total des bénéficiaires faits par l'action « Chocolats de Noël » à l'association Clar'en sacs, soit un total de 1 026.87 €.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'accorder une subvention de 1 026,87 € à l'association « Clar'en sacs » pour le fonctionnement 2025.

La somme de 1 026,87 € sera donc inscrite sur le budget primitif de 2025 au compte 65748.

OBJET : AMENDES DE POLICE 2025 - MARQUAGE PLACES STATIONNEMENT ET PASSAGES PIETONS – AMENAGEMENT VOIRIE ENTRE LES HORS-PANNEAUX DE SIGNALISATION- RADAR PEDAGOGIQUE AMELIORANT LA SECURITE DES USAGERS

Monsieur le Maire rappelle que la commune de SAINT COME ET MARUEJOLS s'est engagée à lutter contre l'insécurité routière dans les rues du village. Chaque année des aménagements sont apportés sur les principaux axes qui traversent le village afin de faciliter et sécuriser les routes.

En 2025, la commune a comme projet une opération de traçage de places de stationnement et de passages piétons, d'aménager la voirie Entre les Hors et d'installer des panneaux de signalisation et radar pédagogique afin de gérer au mieux la circulation et la sécurité dans le village.

Le montant prévisionnel des travaux prévus est de 41 434.80 € HT, soit 49 721.76 € TTC.

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière dans le cadre du produit des amendes de police à répartir auprès des communes de moins de 10 000 habitants.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

1- Approuve la proposition de traçage de places de stationnement et passages cloutés, de mise en place de coussins berlinois à l'entrée du village et d'équiper la commune de panneaux de signalisation ainsi que d'un radar pédagogique.

2- Demande le financement de ces travaux dans le cadre du produit des amendes de police pour 2025.

3- Les dépenses et les recettes relatives à ces travaux seront inscrites au budget de l'exercice 2025 lorsque le financement sera acquis.

OBJET : PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LA COMMUNE DE SAINT COME ET MARUEJOLS

Monsieur Gérard RATIER ne prendra pas part au vote.

Vu l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2121-9 et L2121-12, Monsieur le Maire rappelle le contexte énergétique régional et plus précisément des centrales photovoltaïques en lien avec son territoire.

Considérant la volonté de la commune de développer les énergies renouvelables sur le territoire communal,

Considérant que la commune a déjà identifié ses zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergie renouvelable, en application de l'article L141-5-3 du code de l'énergie. Que la zone d'implantation fait partie de ces zones pour la catégorie photovoltaïque, et tient compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables et du potentiel de son territoire,

Considérant que la Société WATTEOS envisage d'implanter sur le territoire de la Commune une centrale photovoltaïque (ci-après le "Projet") et doit, pour ce faire, procéder à l'ensemble des études de faisabilité nécessaires pour déterminer la possibilité de réaliser le Projet, notamment l'implantation des équipements nécessaires à la production d'électricité à partir de l'énergie solaire, son raccordement au réseau électrique, en fonction des contraintes environnementales et techniques du territoire communal concerné,

Considérant que le projet porte sur une zone d'implantation de 3 hectares environ, située sur la parcelle 0A/ 1049, lieu-dit les Crouzas, 30870 Saint-Côme-et-Maruéjols,

Considérant que pour pouvoir poursuivre le développement du projet, la Société WATTEOS nécessite le soutien de la mairie, son accord sur la zone d'implantation envisagée, l'autorisation de réaliser toute étude de faisabilité ou de préfaçabilité nécessaire à la réalisation de cette centrale, ainsi qu'une reconnaissance de l'exclusivité accordée à WATTEOS pour le développement de tout projet photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des votes exprimés présents et procuration, une abstention : Monsieur Gérard RATIER,

- Emet un accord de principe favorable pour la construction de la centrale sur la commune de Saint-Côme-et-Maruéjols
- Accorde l'exclusivité à la Société WATTEOS pour la réalisation de cette centrale photovoltaïque sur le territoire communal.
- Autorise la Société WATTEOS à réaliser toute étude de faisabilité ou de préfaçabilité nécessaire à la réalisation du Projet.

- Autorise conformément à l'article L.1311-5 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire à signer une promesse d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public ainsi que l'autorisation d'occupation temporaire consécutive.

INFORMATIONS DIVERSES

Une réunion a eu lieu en mairie avec la Société CAPINGE mardi 18 février concernant les travaux à venir de la route Neuve qui s'est suivie d'une visite sur place. Les appels d'offres vont être lancés courant mars et les travaux pourraient débuter en juin concernant les réseaux secs.

Monsieur le Sénateur BURGOA se déplace en mairie ce vendredi 21 février, une rencontre avec les élus et associée à l'actualité du Sénat et des échanges sur les sujets municipaux.

Le projet de la future bibliothèque a fait l'objet d'un avant-projet sommaire. La deuxième étape est maintenant de préparer l'avant-projet définitif.

Point personnel et périscolaire :

Le service technique va faire l'objet de modifications sur le temps de travail pour l'un des agents techniques dans le courant de cette année suite à sa demande ;

Ces dernières semaines, plusieurs arrêts maladie ont nécessité la réorganisation des plannings en particulier concernant le périscolaire.

Un réaménagement des groupes pendant le temps de cantine a été opéré en vue d'améliorer « le vivre ensemble ».

L'inauguration de l'espace Créon et des arènes aura lieu le 3 mai prochain.

Monsieur le Maire propose au conseil de baptiser l'espace Créon « Espace Pierre Fabre », ancien maire de la commune de 1953 à 1977. Le conseil accepte unanimement. Un accord à la famille va être demandé.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h40.

